

## Version texte

### Vidéo 4 : les écarts de salaires femmes-hommes

**Texte affiché :** Les salaires, épisode 4 : Les écarts de salaires femmes-hommes

**Perso 1 :** 24 %, 4 %... J'entends plein de chiffres sur les inégalités de salaires femmes-hommes.

**Perso 2 :** Pareil. Lequel est le bon ?

**Perso 3 :** je ne crois pas qu'il y ait de bon ou de mauvais chiffre... Il y a plusieurs manières de mesurer les écarts de salaires femmes-hommes. Chacune d'entre elles permet d'appréhender différents facteurs d'inégalité. Tout d'abord, on peut comparer le revenu salarial, soit l'ensemble des salaires effectivement perçus par le salarié dans l'année. Dans le privé, l'écart entre femmes et hommes est de 24 %. Plus d'un tiers de cette différence vient du temps de travail. D'une part, les femmes sont 3 à 4 fois plus à temps partiel. De l'autre, elles sont moins souvent en emploi dans l'année que les hommes. Mais on peut aussi comparer les salaires à temps identique, donc en équivalent temps plein. L'écart est alors de 15 %. Il traduit notamment le fait que certains métiers ou secteurs d'activité plus ou moins rémunérateurs soient encore très genrés. Il prend aussi en compte les inégalités hiérarchiques, avec seulement un quart des femmes parmi les cadres dirigeants dans les grandes entreprises. Enfin, pour éliminer tous ces facteurs, on peut regarder l'écart de salaires pour un temps de travail et un poste comparable. On obtient alors 4 %.

**Perso 1 :** C'est donc 4 % le chiffre à retenir ?

**Fanny Godet :** Non... Pas forcément ! Retenir uniquement ce chiffre, c'est passer à côté des inégalités de temps de travail qui sont importantes et s'accroissent notamment quand on devient parent. Vous saviez que les femmes en couple avec enfants sont 6 fois plus à temps partiel que les hommes ? Par ailleurs, les inégalités de salaires qui dépendent des emplois et des postes occupés sont elles aussi considérables, et elles augmentent avec l'âge ! À moins de 25 ans, les femmes gagnent 5 % de moins que les hommes à temps de travail identique. Cet écart grimpe à 28 % pour les 60 ans ou plus. Enfin, il faut noter que 4 % d'écart de salaire à poste équivalent n'est pas forcément synonyme de « discrimination salariale ». Une partie de l'écart peut s'expliquer par d'autres facteurs, comme l'expérience, l'ancienneté, le diplôme.

**Perso 2 :** Ok mais ces inégalités femmes-hommes, elles diminuent non ?

**Fanny Godet :** Eh oui ! L'écart de revenu salarial, donc le chiffre le plus englobant, est passé de 34 % en 1995 à 24 % en 2021. Cela s'inscrit dans un mouvement plus large. Même s'il reste du chemin à parcourir, les femmes sont aujourd'hui davantage diplômées que les hommes. Elles sont aussi de plus en plus présentes sur le marché du travail et de plus en plus nombreuses à être cadres.

**Texte affiché :** Cette série de vidéo sur les salaires est une collaboration Insee-Datagora